

Mission de conseil et de contrôle - CTLE 772

Affaire suivie par : Madame CORINNE FORTEL
Tél. (ligne directe) : 06.62.01.36.52
Portable : 06.62.01.36.52
Courriel : corinne.fortel@urssaf.fr

Adresse de correspondance :
TSA 30023
93517 MONTREUIL CEDEX

Siren : 920 028 263
Référence à rappeler : 8160664-DA_AES-145



2C 148 005 7026 7

410321 201 61 1/1 0

892

Genius Holding
EN LA PERSONNE DU REPRESENTANT LEGAL
81 RUE DE SILLY
92100 BOULOGNE BILLANCOURT



Lettre Recommandée avec A.R.

Objet : Observations faisant suite à l'examen de votre accord d'épargne salariale

Champs sur Marne, le 24/08/2023

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} septembre 2021, les organismes de recouvrement des cotisations et de contributions sociales ont la responsabilité de l'examen préalable des accords d'épargne salariale¹ au regard des exonérations qui leur sont attachées.

Vous avez déposé un accord d'épargne salariale (ou un avenant) ayant les caractéristiques suivantes :

Type de document	Avenant accord d'intéressement
Date de conclusion de l'accord	20/06/2023
Date de dépôt sur le site téléaccords.travail-emploi.gouv.fr	22/06/2023

A la lecture des documents déposés, il apparaît que l'accord est conforme à la réglementation en vigueur.

Je vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur ou son délégué



Meneeur Cristina
Responsable d'Inspection

¹ Articles L. 3313-3, L. 3345-2 et L. 3345-3 du code du travail

